

Pépinière E. Lenoir / La pépinière aquatique

Conditions générales de vente

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de ventes ci-après. La signature de bon de commande/devis vaudra pleine et entière acceptation de celles-ci, sauf stipulation contraire spécifiée d'un commun accord au préalable.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'intégralité des prestations et services effectués par la pépinière Lenoir.

Les renseignements portés sur nos plaquettes, sites internet, tarifs saisonniers ou tout autre document n'engagent pas notre société qui se réserve le droit d'apporter toute modification aux indications fournies dans ces documentations sans avertissement préalable.

PRIX, DELAIS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Les prix sont établis hors taxes sur la base du devis signé et des éventuelles modifications intervenues en cours de chantier par la nécessité ou la demande du client. Les taxes applicables sont celles en vigueur à la date de facturation.

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et ne constituent en aucun cas un engagement de notre société, qui mettra tout en œuvre pour les respecter.

Des conditions climatiques exceptionnelles sont susceptibles de retarder l'exécution des travaux, voire de les différer sans que la responsabilité de l'entreprise ou du maître d'œuvre ne soit mise en cause ou qu'aucune indemnité de retard ne soit envisagée.

Les paiements sont exigibles dans les trente jours de la date d'émission des factures. Toutefois un acompte de 40 % sera demandé lors de la commande, le solde n'étant versé qu'après la réception et la facturation des fournitures.

Tout paiement non effectué à la date convenue à notre adresse de facturation porte intérêt au taux de 7% par mois sans qu'une mise en demeure préalable ne soit nécessaire, passant à 10% annuels en cas de retard prolongé.

Les règlements devront être effectués par virement ou chèque bancaire à l'ordre de *pépinière E. Lenoir*, tout autre mode de paiement devant être issu d'un accord spécifique entre les deux parties.

Révision des tarifs : les prix établis sur les devis le sont à un moment donné, pour une durée limitée indiquée sur ceux-ci. Pour les travaux au long cours, une révision annuelle pourra être envisagée sans remise en cause de la collaboration en cours, cette révision consistant à une adaptation au cours des fournitures et des matières premières, à l'évolution du coût de la main d'œuvre au regard du taux d'inflation général constaté.

TRANSFERT DE PROPRIETE

Le transfert de propriété des fournitures est subordonné au paiement intégral de leur prix. Ils restent l'entière propriété de la pépinière Lenoir jusqu'à ce terme.

GARANTIES ET RESPONSABILITES

Le client assurera les démarches administratives indispensables à tout commencement des travaux y étant soumis. Il s'assurera de l'obtention de l'autorisation ou déclaration des travaux. En aucun cas, la pépinière Lenoir ne saurait être tenue responsable d'un manquement aux démarches administratives liées au chantier.

Le client engagera sa propre responsabilité s'il n'est pas propriétaire du terrain ou s'il ne respecte pas les droits réels affectant le terrain.

En aucun cas, nous ne saurions être tenus responsables des accidents survenus après les travaux et dus notamment au non respect des consignes de sécurité, prescriptions générales et toute autre mesure réglementaire.

L'éventuelle responsabilité de notre société sera limitée au prix payé par le client pour la fourniture la concernant directement.

Garantie de reprise des végétaux : en cas de fourniture seule, la reprise des végétaux dépendant des soins apportés à leur arrivée et à leurs conditions de transport échappant à son contrôle, n'est pas garantie par le producteur. Néanmoins, merci de nous prévenir dans un délai de 2 mois en cas de problème afin de considérer notre éventuelle responsabilité.

Seuls les végétaux plantés par la SARL Lenoir bénéficient d'une garantie de reprise jusqu'à l'été suivant, sous réserve qu'ils aient bénéficié après leur plantation de tous les soins nécessaires, que ce soit par le client, une entreprise tierce, ou la SARL Lenoir. Si malgré cela ils mouraient dans le délai mentionné, la SARL prendrait à sa charge leur remplacement.

Les dégâts causés par le gel, la sécheresse, les animaux, une mauvaise plantation par le client ou un défaut ou un excès d'arrosage ne sont pas soumis à garantie.

Dans le cas de travaux de débroussaillage ou de fauchage, la non-repousse des végétaux fauchés ne pourra en aucun cas être exigée, celle-ci ne pouvant être garantie que par un arrachage total, un assec ou une submersion prolongés, un paillage imperméable ou un traitement herbicide, selon les cas.

L'acceptation de la commande par la pépinière Lenoir ne l'engage pas à fournir la totalité des articles tels qu'ils sont spécifiés, des circonstances indépendantes de sa volonté telles rupture de stock, défaut de production, intempéries ou autres cas de force majeure pouvant l'en empêcher. Aucune responsabilité ne pourra lui être imputée de ce chef. Un accord sera alors trouvé avec le client pour lui proposer une solution alternative la plus proche possible du projet original.

CAS DE FORCE MAJEURE

La pépinière Lenoir ne saurait être tenue responsable de retards, dommages, erreurs ou pour tout autre défaut dans la réalisation des obligations dès lors qu'il serait établi l'existence de circonstances indépendantes de notre volonté. Par « circonstances indépendantes de notre volonté », il faut entendre notamment :

Les cas de force majeure, à savoir notamment : tremblements de terre, cyclones, tempêtes, inondations, guerres, accidents routiers, de train et d'avions, embargos, grèves, pannes d'équipement, événements climatiques, complications, etc....

LOI APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS

Toute commande emporte de plein droit l'adhésion du client demandeur à nos conditions générales de vente. Ces conditions générales de vente sont régies par la loi française en vigueur.

Tout litige relatif à une commande reçue par notre société sera jugé par le tribunal de commerce dont nous dépendons ou tout autre tribunal de notre choix, même en cas de pluralité de défenseurs ou d'appel en garantie.

INFORMATIONS LEGALES CONCERNANT LES ETANGS, LES COURS D'EAU ET LE MILIEU AQUATIQUE EN GENERAL :

Le projet peut être soumis à différentes procédures administratives selon l'ampleur des travaux et leurs impacts potentiels sur le milieu.

L'autorisation ou la déclaration peuvent être nécessaires pour une création d'étang,
- autorisation obligatoire si la surface de l'étang est supérieure à 1 hectare,
- déclaration obligatoire si la surface de l'étang est comprise entre 1000m² et 1 hectare

“ Loi pêche “ - L432-3

L'article L432-3 stipule que : " tous travaux de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation ou de réserves de nourriture de la faune piscicole, l'installation ou l'aménagement d'ouvrages, ainsi que l'exécution de travaux dans le lit d'un cours d'eau sont soumis à autorisation."

Chaque personne ou organisme ayant un projet de travaux sur un cours d'eau doit constituer un dossier dans lequel figurent les modalités d'exécution et le soumettre à la DDAF concernée.

POS

Il appartient au client de s'assurer que le projet est compatible avec le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de la commune s'il existe.

Dans les communes dotées d'un P.O.S rendu public, ou approuvé, un plan d'eau dont la superficie est supérieure à 100 m² et la profondeur supérieure à 2 m² est soumis à l'article R. 422-2 c du Code de l'Urbanisme et nécessite par conséquent une autorisation au titre du droit des sols auprès de la mairie concernée.

Aucune modification de ces conditions générales de vente ne sera valable si elle n'a fait l'objet d'un écrit entre la pépinière Lenoir et le client.

L'invalidation suite à accord mutuel d'une partie des dispositions des présentes conditions générales de vente ne pourra porter atteinte à la validité des autres conditions.

La non application des droits spécifiés dans ces conditions générales de vente ne saurait constituer une renonciation à ces droits.